

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4072

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Genay

objet : **Quartier des Lisières - Etudes d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté, a approuvé, par sa délibération en date du 12 juillet 2004, l'identification de l'opération à la programmation pluriannuelle 2002-2007.

L'urbanisation du secteur Lisière-Ronzin à Genay nécessite l'aménagement de voiries de desserte. Des emplacements réservés de voirie sont inscrits au plan local d'urbanisme (PLU) permettant également d'optimiser l'accessibilité des riverains au centre (écoles-commerces, etc.).

Les propriétés riveraines sont enclavées ou mal desservies (voie étroite, chemin empierré partiellement, problème de niveau). La liaison piétonne est inexistante entre le quartier des Lisières et le centre-bourg.

Le périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention pour le réaménagement du site prendra en compte :

- le prolongement du chemin des Lisières,
- le carrefour entre la rue du Ronzin et le chemin des Lisières,
- le désenclavement de la zone de la Grande Charrière,
- le raccordement de l'impasse des Cerisiers aux futures voiries du quartier,
- l'aménagement du chemin des Lisières jusqu'à la montée des Lisières.

Les objectifs de l'aménagement

- assurer la sécurité des modes doux sur la totalité du trajet,
- assurer le maillage entre le quartier des Lisières et les artères principales du village,
- sécuriser les carrefours Ronzin-Lisières, impasse des Cerisiers-Grande Charrière, Lisières-Grande Charrière.

Le cadrage financier

L'estimation globale de l'opération s'établit à 850 000 € HT, soit 1 016 600 € TTC incluant :

- les acquisitions foncières,
- les études,
- l'aménagement de voirie,
- les plantations,
- les murs de clôture,
- l'assainissement des eaux pluviales.

Le délai de réalisation

- 2007 : étude,
- 2008 : acquisitions foncières,
- 2009 : travaux (deuxième semestre),
- 2010 : fin travaux (premier semestre).

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable lors de sa présentation au pôle politique des déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Valide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme centralité et urbanisme commercial pour l'exécution des études de réalisation pour l'aménagement du quartier des Lisières à Genay estimées à 71 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,